



Conseil Supérieur de l'Éducation

du 21 janvier 2016

Déclaration de la CGT Educ'action

Le ministère ayant subi l'influence médiatique de la saga « star wars » pour sa campagne de recrutement des enseignants, en cette nouvelle année nous nous attendions presque à avoir à la tribune maître Yoda nous expliquer comment ne pas tomber du côté obscur de la force et nous présenter le nouvel outil pédagogique indispensable des futurs enseignants : le sabre laser. Finalement on est un peu déçu.

Quels conseils aurait-il pu nous donner ?

- La réforme du collège on t'imposera,
- De nouvelles tâches sans diminution du temps de travail on t'imposera,
- Des tas d'heures supplémentaires tu feras,
- Des classes complètes tu auras,
- Des groupes à effectifs réduits tu rêveras,
- Dans les formations, à tes questions on ne répondra pas,
- 60 000 postes aux concours on ne mettra pas,
- En grève le 26 janvier pour l'augmentation de ton salaire tu seras,
- En grève le 26 janvier pour la baisse de ton temps de travail tu seras,
- En manifestation le 26 janvier pour une autre réforme du collège tu seras.

Les vœux pour cette année 2016 sont bien évidemment : que la force soit avec nous et avec tous les personnels.

Au-delà de la fiction, dans la vraie vie, la dégradation des conditions de travail augmente la souffrance des salariés et les revendications des personnels demeurent.

La CGT Educ'action appelle donc l'ensemble des personnels à faire grève le 26 janvier pour :

- L'abrogation de la réforme du collège, mais aussi de celles des lycées et des rythmes scolaires,
- Le retour à des horaires nationaux hebdomadaires et des dédoublements fléchés par discipline,
- L'abandon du socle commun et de l'évaluation par compétences.

La CGT Fonction Publique appelle aussi l'ensemble des agents à faire grève le 26 janvier pour :

- Le dégel immédiat de la valeur du point de l'indice et la compensation des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2010,
- L'arrêt des suppressions d'emplois et la résorption de la précarité,
- L'arrêt de la réforme territoriale de l'État,
- Le rétablissement et l'amélioration des droits statutaires et des garanties collectives des personnels,
- La sortie des politiques d'austérité.